

Intervention de Lætitia Aresu, Secrétaire Nationale de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Notre système éducatif peine à se transformer afin d'être pleinement inclusif.

D'abord, parce que nous sommes toujours dans une logique de compensation et non d'accessibilité. Notre système éducatif est fondé sur l'externalisation du traitement des difficultés d'apprentissage dans des dispositifs en dehors de la classe ou en le faisant reposer sur l'accompagnement des élèves. Encore maintenant, on est davantage dans une perspective quantitative que qualitative. Or la mise en œuvre de certaines dispositions pourraient faire évoluer notre système vers une École beaucoup plus accessible.

La première disposition à prendre concerne la présence de compétences professionnelles du médico-social dans les écoles, les collèges et les lycées. En effet, pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, les personnels enseignants et accompagnants d'élève en situation de handicap travaillent sur les questions pédagogiques d'appropriation des savoirs et des compétences ; ils répondent aux besoins scolaires des élèves. Seulement quand ces besoins scolaires s'accompagnent de besoins spécifiques d'éducation spécialisée - pour gérer par exemple des troubles du comportement ou des besoins spécifique de santé- il n'y a pas de professionnels des champs concernés à qui s'adresser sur le lieu de travail. Par ailleurs, l'accueil de certains élèves nécessitent des adaptations qui impliquent la présence permanente de certaines compétences professionnelles. Nous demandons donc le renforcement du partenariat entre l'éducation nationale et le médico-social avec des dispositions qui répondent aux besoins des élèves et des équipes pédagogiques. C'est indispensable pour les personnels d'enseignement, d'accompagnement et d'éducation mais aussi pour les élèves. Les uns comme les autres vivent parfois des situations difficiles que l'on pourrait qualifier de maltraitance. Les témoignages qui vont en ce sens sont très nombreux. Et sur ce point, nous demandons au ministère d'être vigilant sur la généralisation de telle ou telle expérimentation. **Il est nécessaire de fixer un cadre national, un cahier des charges ministériel mais laisser l'organisation des partenariats au niveau local en fonction des besoins et des réalités locales.** Trop souvent la généralisation d'expérimentations qui fonctionnent devient une contrainte lourde, inapplicable ou inefficace à d'autres endroits. Le pilotage par circulaire ne permet pas de répondre aux besoins réels des équipes et des élèves. Et c'est ce qui risque de se passer avec les PAS qui se généralisent sur des principes de moyens et de fonctionnement mais sans s'interroger sur les besoins.

Par manque de réponses adéquates, l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers peut donc générer de la souffrance, et cela est inacceptable tant pour les enfants que pour les personnels. **Un des leviers qui pourrait contribuer à une mise en œuvre sereine de l'inclusion porte sur les effectifs de classe qui actuellement laissent peu de marge de manœuvre aux enseignant.e.s dès lors qu'ils accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers qui nécessitent chacun.e une attention particulière, plus ou moins élevée.** Il est donc nécessaire de déterminer des effectifs de classe en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, de la nature des difficultés des élèves et de leurs besoins. Nous demandons également que le principe du dispositif « plus de maîtres que de classes » qui a fait ses preuves il y a quelques années soit à nouveau effectif pour permettre la co-intervention

d'enseignants pour faciliter la différenciation et l'accompagnement pédagogique de tous les élèves dans leurs apprentissages. Pour nous, l'École inclusive c'est permettre la réussite des toutes et de tous quelle que soit la nature de ses difficultés ou ses facilités.

Autre levier, celui de la formation. Passer de la logique de compensation à la logique d'accessibilité, nécessiterait un plan de formation performant s'appuyant sur les apports de la recherche en matière de pédagogie et de conception universelle des apprentissages.

Pour nous, la formation continue des enseignants doit aborder la question centrale de l'accessibilité des savoirs et des compétences et de la différenciation. Or à l'heure actuelle, les actions de formation se concentrent sur ce que notre ministère appelle l'apprentissage des fondamentaux, à savoir le français et les maths notamment au niveau de l'école primaire. Par ailleurs, depuis quelques années, les départs d'enseignants en formation d'enseignement spécialisé ont été considérablement réduits pour des raisons budgétaires et parce que notre ministère pense améliorer le niveau scolaire en concentrant la formation des enseignants sur le français et les maths. Autre raison qui réduit les départs en formation des enseignants de manière générale : il n'est plus possible d'effectuer une formation sur leur temps de classe mais le soir après la journée de travail ou à des moments consacrés à d'autres activités professionnelles.

Autre aspect de la formation à revoir, celle des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Leur formation doit être renforcée en se centrant sur les processus d'apprentissage et l'accessibilité des savoirs, et ne pas se limiter à la connaissance des handicaps. L'attractivité de ce métier doit aussi être renforcé par une bien meilleure rémunération au regard des compétences professionnelles requises.

Et, au-delà de la formation, il nous paraît indispensable de **renforcer les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté** pour accompagner les équipes pédagogiques et les accompagnants dans l'adaptation des réponses à certaines difficultés des élèves. Ces réseaux renouvelés pourraient être des ressources cruciales pour les équipes.

La politique éducative actuelle va à l'encontre de ce qu'il conviendrait de proposer pour que notre système éducatif permette à chaque élève de trouver sa place et de réussir selon ses capacités. Pour nous, les personnels qui contribuent à l'inclusion des élèves doivent disposer du temps et de la capacité à concevoir une pédagogie accessible pour permettre des modalités et des rythmes d'accès aux apprentissages variables. Sans cela, le travail que suppose une école inclusive est empêché et les agent·e·s sont confronté·e·s à des objectifs contradictoires, ce qui est le cas actuellement.

Si le dialogue social entre représentants des personnels et les ministères consiste à se rencontrer et à échanger sur la politique éducative en matière d'inclusion ou sur la politique des ressources humaines en matière d'inclusion professionnelle, alors nous avons plutôt un bon dialogue social.

Mais si on entend par dialogue social, la capacité de l'employeur à prendre en compte les besoins des personnels pour que l'inclusion soit une réalité dans l'éducation nationale, il y a un très grand décalage avec des conditions de travail qui se dégradent parce que les personnels sont empêchés et confrontés à des objectifs contradictoires. Et face à cela, notre ministère ne propose aucune évolution de sa politique éducative. L'école inclusive a été décretée au sens propre du terme sans penser les nécessaires transformations de notre système éducatif. Pire la

politique éducative qui se déploie est aux antipodes d'une politique éducative inclusive avec toujours plus de programmes scolaires, de savoirs à faire ingurgiter, d'évaluations à mener et tout cela dans un temps constraint. Or les personnels doivent disposer du temps et de la capacité à concevoir une pédagogie accessible pour permettre des modalités et des rythmes d'accès aux apprentissages variables. De même pour l'évaluation, chaque élève doit être évalué·e sur la base de sa progression individuelle et doit bénéficier d'un parcours adapté à ses aspirations, ses besoins et ses aptitudes, sans référence unique et permanente à une norme supposée universelle et à un référentiel de niveau. Sur ce point, le dialogue social ne donne aucun résultat.

En ce qui concerne la politique d'inclusion professionnelle pour les personnels en situation de handicap, les choses avancent très lentement. Le dialogue social au niveau ministériel vient de reprendre ; depuis 3 ans nous réclamions la reprise des discussions pour le nouveau plan d'action. Elles reprennent enfin mais confrontés à une situation budgétaire compliquée, nous craignons que certaines dispositions nécessaires à l'accompagnement des personnels en situation de handicap ne voient pas le jour et que ce soit toujours le parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap quand elles veulent faire valoir leurs droits que ce soit pour un aménagement de poste, une reconnaissance de handicap ou une mobilité.

Difficile dans ces conditions de trouver un exemple de bonne pratique de dialogue social. Il y a toujours des personnes de bonne volonté pour construire des projets qui faciliteront l'inclusion des personnels en situation de handicap, pour faire respecter les droits de personnes, mais très vite ce sont les questions financières qui rattrapent les décideurs politiques et constituent des obstacles à la mise en œuvre d'une politique d'inclusion performante. En conséquence, peu de choses avancent pour les personnels en situation de handicap.